

Image not found or type unknown



indemnisation véhicule accidenté en stationnement

Par **pouzadoux**, le **07/02/2009** à **22:07**

comment se faire indemniser lorsqu'on vous accidente votre véhicule stationné a son endroit habituel; il est 21h lorsque vous entendez un drôle de bruit dehors. on découvre le sinistre et personne ne s'est arrêté ; tout le côté de la voiture est accidenté, on appelle la police, on dépose plainte, et ensuite ? on attend ? merci de bien vouloir répondre concrètement, assurée au tiers bien sur.....doit on attendre que la police découvre l'auteur, si cela est possible, y a t-il un moyen auprès des assurances pour qu'elles participent aux frais de réparation ?